

EXTRAITS DU RAPPORT

CONCOURS OCTA RANG - Session 2023 R A P P O R T

Placées sous la présidence du général (2S) Philippe **LAUBIES**, les épreuves du concours OCTA RANG 2023 se sont déroulées conformément aux textes de référence. **Cinq (05) places au maximum étaient offertes à ce concours.**

Le présent rapport traite de l'organisation et du déroulement des épreuves, des appréciations portées par les membres des jurys sur les épreuves et sur la valeur globale des candidats, décrit l'action des jurys et présente quelques observations et propositions.

1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Douze candidats ont déposé un dossier de concours et ont été autorisés à concourir. Onze se sont présentés aux épreuves. Neuf ont été déclarés admissibles. **Cinq candidats ont été admis.**

2 – ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité a été organisée dans une salle unique à Villejuif (Les Esselières). Cette épreuve consistait en une évaluation écrite de connaissances professionnelles (durée 3 heures – coefficient 2 – note éliminatoire <05/20).

Les questions étaient les suivantes :

- Après avoir rappelé la définition de l'appui opérationnel, vous expliquerez en quoi consiste l'appui en opérations.
- Après avoir indiqué quelles sont les conditions d'octroi d'un sursis d'évacuation (maintien temporaire dans la CLNAS), vous préciserez quelles sont les situations pour lesquelles un militaire ne peut en bénéficier.
- Citez puis définissez succinctement les quatre (4) modes d'élimination des matériels.
- Quelles sont les trois (3) conditions cumulatives permettant l'habilitation d'un militaire au port de l'armement en dotation ?
- Décrire la procédure de nomination d'un régisseur titulaire en veillant à rappeler les éléments obligatoires de la demande transmise par voie dématérialisée.

La moyenne de cette épreuve est de 9,24/20 (12,10 en 2022). Aucun candidat n'a reçu une note éliminatoire (1 en 2022).

Remarques sur la forme

Sur la forme et considérant que les questions posées appelaient des réponses courtes et synthétiques, le bilan est globalement positif. Peu de fautes d'orthographe ont été relevées. La syntaxe est elle aussi correcte dans l'ensemble et la plupart des erreurs commises semblent être dues à de l'inattention ou à un manque de relecture.

Deux copies présentaient un style d'écriture difficilement lisible.

Remarques sur le fond

Les questions retenues portaient sur une pluralité de domaines professionnels afin de tester un ensemble de connaissances qu'un futur officier du corps technique et administratif (OCTA) doit acquérir.

Globalement, le niveau des candidats conduit à s'interroger sur leur engagement et leur préparation à ce concours.

Si les questions posées semblent néanmoins avoir été comprises dans l'ensemble, ce manque de préparation a conduit les candidats à y répondre partiellement, avec approximation, voire en recourant à du remplissage artificiel (énumération d'exemples).

Hormis les questions 3 et 4 portant respectivement sur l'élimination des matériels et sur l'habilitation au port de l'armement pour lesquelles la note moyenne dépasse les 2,5 points sur 4, la moyenne des trois autres questions est inférieure à 1,5 points sur 4. La question 1 notamment, sur l'appui opérationnel et l'appui en opérations, n'a pas été maîtrisée. Cela témoigne de cette impréparation sachant que cette question renvoyait à la circulaire 20 000 de 2021 relative à l'emploi opérationnel des corps militaires de soutien, véritable pièce angulaire du corps auquel appartiennent très majoritairement les candidats ayant concouru.

Suggestions diverses

Les candidats doivent s'engager beaucoup plus dans la préparation de cette phase d'admissibilité.

Les réponses aux questions doivent être plus précises, notamment en terme de mots clés attendus de la part des correcteurs (terminologie). Les questions doivent être lues attentivement et le temps de réflexion nécessaire doit être pris avant de formuler les réponses.

Enfin, les candidats doivent s'astreindre à rédiger dans un style tel que la lecture de leurs copies soit facilitée et compréhensible de la part des correcteurs.

3 – ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

Les épreuves orales ont eu lieu à **Melun les mercredi et jeudi 15 et 16 mars**. L'épreuve sportive a eu lieu sur les emprises sportives de Melun **le vendredi 17 mars 2023**.

31 – Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Les notes attribuées vont de **5,5 à 16,6/20** et la moyenne s'établit à **11,67/20 (11,10/20 en 2022)**.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury s'appuyant sur le dossier professionnel du candidat déclaré admissible. L'entretien vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier de gendarmerie au regard de ses acquis de l'expérience professionnelle durant son activité de sous-officier de gendarmerie. À partir du dossier professionnel du candidat, le jury a toute latitude pour élargir la discussion.

Ce dossier comprend un rapport établi au titre de la spécialité librement choisie par le candidat lors de son inscription, parmi celles prévues par l'arrêté du 05 août 2022 (AGP, AI, ARM-PYRO, AEB, GLF, IMP, RC).

Remarques sur la forme :

Lors de la rédaction relative à l'expérience marquante (pièce n°2), les candidats sont invités :

- à établir un plan structuré ;
- à mettre en exergue les compétences acquises et les difficultés rencontrées au cours cette expérience ;
- à veiller à l'orthographe et à la syntaxe ;
- à faire relire leur dossier RAEP par un tiers avant de le transmettre.

Les candidats ont respecté le formalisme attendu pour l'épreuve en se présentant de manière réglementaire et dans une tenue soignée. Qu'ils s'attachent simplement à se mouvoir naturellement dans une salle pour venir se présenter devant l'autorité.

Remarques sur le fond :

De manière générale, les candidats sont motivés pour obtenir une évolution de carrière. Ces gradés, qui ont encore près d'une vingtaine d'années à servir, cherchent naturellement à élargir leurs champs de compétences.

Lors de la restitution de l'expérience professionnelle marquante, les candidats ne valorisent pas ce pourquoi et en quoi elle est si particulière. Ils reprennent le rapport quitte à se perdre dans les détails. Absence d'esprit de synthèse et de hauteur de vue en général.

Les candidats n'ont manifestement pas identifié les attendus de la voie qu'ils veulent emprunter. Les aspirations à occuper des postes en lien avec la spécialité détenue et/ou l'emploi actuel, les savoir-faire et savoir-être nécessaires semblables à ceux des gradés supérieurs qu'ils sont, indiquent que ce statut d'officier reste une continuité de leur statut actuel.

Lors de l'entretien avec le jury, les candidats restent sur une réserve de « bon aloi » ou délivrent des poncifs à défaut de présenter un avis avec une argumentation simple et fondée.

Cela s'explique en particulier par des connaissances insuffisantes, hors dominantes, sur la gendarmerie nationale (Budget GN, statuts, fusion AGP/GLF, RG 13...), l'environnement (LOPMI, SGAMI, gestion des personnels civils...).

Suggestions diverses

La présentation orale devant le jury est complémentaire du dossier RAEP. Or, ce dossier donne au jury une première impression sur le candidat. C'est pourquoi, il lui appartient de soigner particulièrement sa présentation.

Au cours de l'oral, le candidat doit être en mesure de présenter et d'argumenter son expérience professionnelle avec fluidité et conviction. Il doit aussi à travers les questions posées par le jury démontrer sa capacité, son potentiel à assumer des responsabilités supérieures en développant ses savoir, savoir-faire et savoir-être. Bien connaître son parcours et son environnement professionnel permet de trouver et d'illustrer les motivations pertinentes de nature à convaincre le jury.

Par ailleurs, tout sous-officier qui se présente à ce concours doit réfléchir sur le rôle, la place, les valeurs, les contraintes qui se rattachent spécifiquement à l'officier.

Il est nécessaire de s'entraîner à l'oral pour acquérir de l'aisance, gagner en confiance et limiter ainsi le stress toujours présent. La hiérarchie directe doit pouvoir aider le candidat à se préparer.

32 – Épreuve sportive

Les notes s'échelonnent de 0 à 15/20 avec une moyenne de 8,83 (13,50 en 2022).

Les candidats, sans avoir une excellente condition physique, atteignent les minimaux CCPG de leur classe d'âge pour la grande majorité.

IV – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY

Ayant présidé ce concours, il me paraît nécessaire d'insister sur les points suivants :

- une implication de la hiérarchie de proximité dans la préparation aux différentes épreuves de ce concours est attendue, afin de permettre aux candidats de hausser quelque peu le curseur ;
- les candidats doivent prendre en compte qu'une bonne condition physique leur permet de valoriser le résultat sportif mais aussi d'aborder les épreuves du concours avec assurance.

Le général (2S) Philippe LAUBIES

Président du jury